

COMMUNE  
DE  
BOLLWILLER



ARRÊTE MUNICIPAL  
N° 64/2022  
se rapportant à la circulation routière

Le Maire de la Commune de BOLLWILLER,

VU le Code de la Route,

VU les articles L.2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, (Livre I – huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de FREE RESEAU en date du 05.09.2022,

CONSIDERANT que pour réaliser des travaux de télédistribution, soit l'intervention en chambre télécom existante pour travaux de tirage et raccordement abonné en fibre optique, située au niveau du n° 02 rue de la Gare, il y a lieu de prendre des mesures de sécurité routière particulières, durant l'exécution des travaux qui seront réalisés entre le 22 et le 30 septembre 2022 pour une durée d'une journée ,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Pour permettre à l'entreprise FREE RESEAU - 16 rue de la ville l'Evêque à PARIS (75008), de réaliser en toute sécurité les travaux précités, la circulation sera réglementée comme suit :

- Au droit du chantier, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

**Article 2** – Un rétrécissement de chaussée avec dévoiement sera mis en place, la circulation sera alternée par feux tricolores.

**Article 3** – Une signalisation provisoire réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par les soins de FREE RESEAU. Tous les panneaux de signalisation devront être rétro réfléchissants (classe 2)

**Article 4** – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à

- Monsieur le Sous-Préfet de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ
- Brigade Verte de SOULTZ
- Entreprise FREE RESEAU - 16 rue de la ville l'Evêque à PARIS (75008)
- Archives.

BOLLWILLER, le 6 septembre 2022

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
068-216800433-20220906-ARRETE64-2022-AR  
Date de télétransmission : 08/09/2022  
Date de réception préfecture : 08/09/2022